

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 140<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021 À 18 H VIA MICROSOFT TEAMS**

<b>Présences</b>	:	Joffrey Bouchard, Jean-François Collard, Esteben Harguindeguy, Stéphane Jean-Bart, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc (a quitté à 19 h), Philippe Lucas, Caroline Otis, Marie-Ève Paquin (à 18 h 15), Frédéric Pellerin et Céline Thifault
<b>Absences</b>	:	Ariane Brochu, Adel Omar Dahmane et Jacinthe Laurendeau
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Stéphane Mercier
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

---

**140.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 02. Le président souligne l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du conseil d'établissement, monsieur Philippe Lucas représentant les parents, et madame Ariane Brochu, représentante de l'association étudiante qui n'a pas pu être présente ce soir.

Il informe les membres qu'ils recevront d'ici peu un formulaire de déclaration d'intérêts en vertu du code de déontologie des administrateurs.

**140.2 Adoption de l'ordre du jour**

***CECL210922-01***

*Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

**140.1** Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

**140.2** Adoption de l'ordre du jour

**140.3** Adoption du procès-verbal du 9 juin 2021

**140.4** Suite du procès-verbal

**140.5** Parole à l'assemblée

**140.6** Adoption du plan de travail du conseil d'établissement 2021-2022  
*Présenté par : Caroline Otis, directrice*

**140.7** Nominations au comité d'appel en lien avec le *Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7)*

- 140.8 Nominations à la Corporation Hector-Charland
- 140.9 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 140.10 Suivi de la démarche relative au processus sur le climat de travail
- 140.11 Rapport de la direction
- 140.12 Information
  - 140.12.1 Suivi – sondage sur le fonctionnement
- 140.13 Dépôt de document
  - 140.13.1 Bilan du Plan de travail 2020-2021 du Cégep à L'Assomption
- 140.14 Autres points
- 140.15 Prochaine assemblée : le mercredi 24 novembre 2021 à 18 h
- 140.16 Levée de l'assemblée

*Adoptée à l'unanimité.*

### **140.3 Adoption du procès-verbal du 9 juin 2021**

**CECL210922-02**

*Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par monsieur Estében Hargindeguy, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 139<sup>e</sup> assemblée ordinaire tenue le mercredi 9 juin 2021.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **140.4 Suite du procès-verbal**

Les suivis ont été réalisés.

### **140.5 Parole à l'assemblée**

Étant donné que les réunions du conseil d'établissement se tiennent en mode virtuel, le président suggère que les projets d'ordre du jour soient déposés sur le site Internet dans la section dédiée au conseil d'établissement.

**140.6 Adoption du plan de travail du conseil d'établissement 2021-2022**

*Présenté par : Caroline Otis, directrice*

Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a mis en place un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce document permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière.

Madame Caroline Otis présente brièvement les principaux dossiers à venir pour 2021-2022.

*Attendu que le plan de travail 2021-2022 permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;*

*Attendu que ce document assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit conseil d'établissement et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL210922-03**

*Sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2021-2022.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**140.7 Nominations au comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7)**

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont la direction générale du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement.

**CECL210922-04**

*Sur une proposition de monsieur Joffrey Bouchard, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2021-2022.*

Membre #1 : Stéphane Mercier  
Membre #2 : Esteben Harguindeguy

Substitut du membre # 1 : Frédéric Pellerin  
Substitut du membre # 2 : Valérie Leblanc

*Adoptée à l'unanimité.*

**140.8 Nominations à la Corporation Hector-Charland**

Selon les ententes de partenariat en vigueur depuis quelques années entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) et la Corporation Hector-Charland, de même qu'en vertu du règlement numéro 1 de ladite Corporation, le Cégep désigne trois membres, dont un, à titre d'administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland, et ce, tous les deux ans.

En septembre 2019, le conseil d'établissement a adopté une résolution afin de nommer les membres suivants pour 2019-2021 :

1. Madame Caroline Otis, directrice du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structurée, à titre de fondée de pouvoir à la Corporation Hector-Charland;
2. Madame Carine Perron, directrice du CERESO du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire et administratrice au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland;
3. Madame Hélène Sylvain, conseillère à la vie étudiante au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire à la Corporation Hector-Charland.

**Attendu** l'entente de partenariat entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et la Corporation Hector-Charland;

**Attendu** les articles III (paragraphe 1.4 et 4) et VII (paragraphe 3.4) du règlement numéro 1 de la Corporation Hector-Charland;

**Attendu** que les membres de ladite Corporation doivent être désignés par le conseil d'établissement.

**CECL210922-05**

*Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu d'entériner les nominations suivantes pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en septembre 2023.*

1. *Madame Caroline Otis, directrice du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structurée, à titre de fondée de pouvoir à la Corporation Hector-Charland;*
2. *Madame Carine Perron, directrice du CERESO du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire et administratrice au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland;*
3. *Madame Hélène Sylvain, conseillère à la vie étudiante au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire à la Corporation Hector-Charland.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **140.9 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

**Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

#### **CECL210922-06**

*Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :*

**CA2021060801**

**Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

*Adoptée à l'unanimité.*

**CECL210922-07**

*Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par monsieur Stéphane Jean-Bart, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**140.10 Suivi de la démarche relative au processus sur le climat de travail**

Madame Caroline Otis indique que ce sujet sera un point statutaire à chaque assemblée afin d'effectuer l'état de situation sur l'évolution de ce dossier. Elle informe les membres qu'en juin dernier, l'ensemble du personnel a été invité par corps d'emploi à participer à l'une des rencontres organisées visant à présenter les résultats du sondage relatif au climat de travail.

Au cours de l'automne, l'équipe de direction travaillera avec les consultants sur un plan d'actions en vue de l'amélioration de la culture de collaboration au sein de notre organisation.

**140.11 Rapport de la direction**

D'entrée de jeu, Madame Caroline Otis effectue la mise au point de la situation actuelle en lien avec la pandémie. Elle informe également les membres de certaines activités qui se sont tenues depuis la dernière assemblée, notamment, l'accueil des nouveaux étudiants et le Festival RÉVÉL'Assom pour tous les étudiants. Ce rapport sera transmis aux membres.

**140.12 Information**

**140.12.1 Suivi - sondage sur le fonctionnement**

Monsieur Stéphane Mercier remercie les membres qui ont pris le temps de répondre au sondage relatif à leur appréciation à l'égard du fonctionnement du conseil d'établissement. Dix membres sur 14 ont répondu à celui-ci. Monsieur Mercier passe en revue les résultats. Afin de dynamiser les rencontres et étant donné les assouplissements de certaines mesures sanitaires, quelques membres suggèrent que les prochaines réunions se tiennent en présentiel. Toutefois, les réunions en virtuel pourraient être utiles pour les membres qui habitent plus loin.

**140.13 Dépôt de document**

**140.13.1 Bilan du Plan de travail 2020-2021 du Cégep à L'Assomption**

Ce document a été transmis avec la convocation.

**140.14 Autres points**

Sans objet.

**140.15 Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 24 novembre 2021 à 18 h.

**140.16 Levée de l'assemblée**

**CECL210922-08**

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 17.

---

Monsieur Stéphane Mercier  
Président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

---

Caroline Otis  
Directrice  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg